

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	27
Date de la convocation		
16/05/2024		
Date d'affichage		
16/05/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 23 mai 2024 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt quatre  
et le vingt-trois mai à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul, MUZEL, CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice, GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, FESSY Véronique (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à Romain COQUARD (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

**Excusés :** CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

**Délibération : 2024-039-CC**

**OBJET : Ajustement RH et renouvellement du poste de l'Agent communal en charge de la gestion du guichet de recueil de données des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240523-2024-039-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024  
Publication : 31/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

**Délibération : 2024-039-CC**

**OBJET : Ajustement RH et renouvellement du poste de l'Agent communal en charge de la gestion du guichet de recueil de données des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-4-1 et L. 5214-16 concernant la gestion des ressources humaines et la collaboration intercommunale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la convention de mise à disposition de l'Agent communal par la commune de Saint-Symphorien-de-Lay à la CoPLER pour la gestion des démarches administratives relatives aux Cartes Nationales d'Identité et aux Passeports,

Considérant les objectifs fixés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le développement de services publics numériques,

Considérant la nécessité de développer de nouveaux services, notamment la prise d'empreinte pour l'identité numérique,

Considérant l'accord de la commune de Saint-Symphorien-de-Lay pour augmenter le temps de travail de l'agent de 5 heures hebdomadaires à compter du 1er juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE**

**Article 1** - D'augmenter le temps de travail de l'Agent communal de 5 heures hebdomadaires à compter du 1er juin 2024, en accord avec la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, afin de répondre à la demande croissante de services administratifs et à l'introduction du service de prise d'empreinte pour l'identité numérique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240523-2024-039-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 31/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr


**Délibération : 2024-039-CC**

**OBJET : Ajustement RH et renouvellement du poste de l'Agent communal en charge de la gestion du guichet de recueil de données des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports**

Article 2 - De renouveler le contrat de l'Agent communal à compter du 1er octobre 2024 pour une durée maximale de trois ans en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou en renouvellement de contrat aidé, sous réserve de validation par l'autorité compétente à hauteur de 25 h 00 hebdomadaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 23/05/2024

**Le secrétaire de séance,**



**Charles BRUN**



**Le Président,**



**Jean-Paul CAPITAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240523-2024-039-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 31/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

